

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ,
Absents excusés	Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL), Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Nadège PICOLO) Messieurs Alain LE CARROU (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Jean BELLEC (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Olivier LE CORVAISIER)
Absent	Monsieur Adrien ARNAUD
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-40

**TARIFS SERVICE RESTAURATION, ACCUEILS PERISCOLAIRES
ET EXTRA-SCOLAIRES 2019/2020**

Rapporteur : Madame Marie-Hélène BISEUL, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse

Dans le cadre de la future rentrée scolaire 2019-2020, il convient d'arrêter les tarifs du service de restauration, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (mercredi et petites vacances).

A noter que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis leur mise en place en 2014-2015.

1. Pour le service de restauration : proposition d'augmentation de 1,5 %

1.1 Tarifs

LIBELLE	Tarifs 2018-2019 en euros	Proposition 2019 + 1,5 %
Repas abonné	3,32 €	3.37 €
Repas occasionnel	4,06 €	4.12 €
Personnel communal + Brigades Vertes	4,67 €	4.74 €

Enseignants n'accompagnant pas les enfants	5,69 €	5.78 €
Adultes extérieurs	7,62 €	7.73 €

1.2 Coût du service 2017

Prix de revient d'un repas		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	Autres participations (France Agrimer....)
En valeur	En %	En %	En %	En %
6,73 €	100	37,71	52,14	10,15

2. Pour les APS (accueils périscolaires) : proposition d'une augmentation de 1,5 %

2.1 Tarifs

TRANCHES	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	ACCUEIL JOURNEE	MERCREDI MIDI
1	QF* < 750	0,93 €	1,55 €	2,50 €	0,53 €
2	QF > 751 (1)	1,25 €	2,08 €	3,33 €	0,63 €
	Dépassement d'horaire		10,00 €		

* *Quotient Familial*

(1) conditions particulières :

Le QF > à 751 s'applique également :

- aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux,
- en cas de non présentation des justificatifs par une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- ✓ le tarif pour dépassement d'horaire s'appliquera après un 1^{er} rappel écrit du règlement à la famille.

2.2 Coût du service 2017

Prix de revient horaire		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF / Prestations et CEJ
En valeur	En %	En %	En %	En %
2,37 €	100	38,18	29,58	32,25

3. Pour les A.L.S.H MERCREDI APRES MIDI :

proposition d'une augmentation de 1,5 %

3.1 Tarifs

TRANCHES	ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI APRES MIDI	Demi-journée avec repas obligatoire	Proposition
1	QF < 350	2,67 €	2.71 €
2	351 < QF < 550	4,41 €	4.48 €
3	551 < QF < 750	6,09 €	6.18 €
4	751 < QF < 950	7,84 €	7.96 €
5	951 < QF < 1 150	9,52 €	9.66 €
6	QF > 1 151 (1)	10,75 €	10.91 €
	Dépassement d'horaire		10,00 €

Le QF > à 1 151 s'applique également :

- aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux,
- en cas de non présentation des justificatifs par une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- ✓ le tarif pour dépassement d'horaire s'appliquera après un 1^{er} rappel écrit du règlement à la famille.

3.2 Coût du service 2017

Prix de revient horaire		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF : prestations et CEJ
<i>En valeur</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>
6,07 €	100	61,80	25,44	12,76

4. Pour les tarifs des A.L.S.H PETITES VACANCES :

proposition d'augmentation de 1,5 %

4.1 Tarifs

TRANCHES	ACCUEIL DE LOISIRS DES PETITES VACANCES	TARIFS JOURNEE AVEC REPAS	TARIFS DEMI-JOURNEE SANS REPAS
<i>1</i>	<i>QF < 350</i>	<i>3.60 €</i>	<i>1.81 €</i>
<i>2</i>	<i>351 < QF < 550</i>	<i>5.93 €</i>	<i>2.98 €</i>
<i>3</i>	<i>551 < QF < 750</i>	<i>8.24 €</i>	<i>4.12 €</i>
<i>4</i>	<i>751 < QF < 950</i>	<i>10.56 €</i>	<i>5.31 €</i>
<i>5</i>	<i>951 < QF < 1 150</i>	<i>12.88 €</i>	<i>6.44 €</i>
<i>6</i>	<i>QF > 1 151 (1)</i>	<i>13.91 €</i>	<i>7.62 €</i>
	<i>Tarif Extérieur</i>	<i>17.51 €</i>	<i>8.76 €</i>
	<i>Dépassement d'horaire</i>	<i>10,00 €</i>	

(1) Conditions particulières :

Le QF > à 1 151 s'applique également :

- aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux,
- en cas de non présentation des justificatifs par une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- ✓ l'inscription se fera pour un minimum de 3 journées ou 3 ½ journées sans repas par semaine de vacances,
- ✓ le tarif extérieur s'applique aux enfants non scolarisés à Langueux et ne résidant pas sur la commune,
- ✓ le tarif pour dépassement d'horaire s'appliquera après un 1^{er} rappel écrit du règlement à la famille.

4.2 Coût du service 2017

Prix de revient horaire		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF : prestations et CEJ
<i>En valeur</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>
5,70 €	100	48,21	25,40	26,39

Je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur les tarifs énumérés ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le
et de la Publication le
La Maire,

Pour extrait conforme,
Langueux, le 6 juin 2019
La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME

Thérèse JOUSSEAUME